



# Réunion de la direction Régionale des Hauts de France

---

## Compte rendu de la réunion sur l'activité Vélo dans les comités 59/62

du 29 juin 2018 à BILLY-MONTIGNY

---

### Présents (es) :

Alain NEDELEC & Hubert DESMET pour la région Hauts de France

Pascal MACHU chargé de développement, et de Céline FLAMENT pour le comté 62

Jean-Marie BONNIN & Jacques WOIFFLARD pour le CNAV assisté de Thomas FONTENELLE Coordinateur du domaine 1.

---

Le Comité régional des Hauts-de-France FSGT s'est réuni le 29 juin dernier et a exceptionnellement invité des responsables du comité Pas-de-Calais, et des membres de la Commission Nationale des Activités Vélos (CNAV) ainsi qu'un responsable du domaine fédéral des activités (D1) afin d'échanger sur les dysfonctionnements de la collégiale vélo 59/62. Cette réunion a permis de prendre un certain nombre de mesures afin de faire face aux difficultés. Le présent compte-rendu fait état de ces différentes décisions.

### **1) La dissolution de la collégiale vélo 59 / 62**

Suite au non respect des décisions prises lors de la réunion du 4 mai dernier, il a été décidé :

**La dissolution de la collégiale 59/62 qui persiste dans un fonctionnement contraire aux règles de la FSGT.**

Les deux réunions de la collégiale 52/69 qui se sont déroulées les **11 mai à Quernes** et **8 juin à Lillers** n'ont pas été organisées dans le respect des décisions prises lors de la réunion du 4 mai dernier (tenir les réunions à la maison des sports de Angres, garantir la présence d'un responsable du comité 62). Par ailleurs, la convocation restreinte et effectuée la veille du déroulement de ces réunions et l'organisation de ces dernières dans un lieu privé (chez des particuliers), n'ont pas favorisé une

participation suffisante des clubs. Par conséquent, les décisions qui ont été prises lors de ses deux réunions ne sont pas reconnues.

A la demande d'Hubert DESMET co-président de la région Hauts de France le compte Facebook de la collégiale a été fermé. Ce dernier comportait des publications discriminantes et des propos diffamatoires, ce qui ne peut pas être toléré par les instances départementales, régionales et nationales de la FSGT.

## **2) Le maintien du classement de catégories décidées en début d'année 2018**

Le classement des coureurs et leurs catégories paru 15 jours avant la saison route 2018 est rétabli pour le reste de la saison 2018. Cette disposition met fin aux décisions prises par la collégiale lors des deux dernières réunions vis-à-vis des catégories. Toutefois, des ajustements proposés par la collégiale et cohérents avec le déroulement des courses (notamment pour les coureurs qui ont gagné au sein de leur catégorie) seront maintenus au sein du classement. Ce classement sera communiqué par mail aux Présidents de clubs afin d'informer les coureurs concernés ainsi que sur le site Web.

## **3) La mise en place d'une commission interdépartementale transitoire**

Il est décidé de mettre en place une Commission Transitoire Inter Départemental 59/62. Cette commission sera gérée par le comité 62, le comité 59 et sera soutenue par le CNAV.

Ce dispositif est mis en place pour assurer la continuité des épreuves route restantes (du 22/07 au 30/09) d'ici la mise en place effective de la Commission Régionale des Activités Vélo (CRAV).

### **Réunions de la commission transitoire Inter Départementale :**

Les réunions seront organisées par le comité 62 jusque-là mise en place de la future CRAV.

Les décisions prises d'ici la mise en place de la CRAV seront envoyées par mail aux présidents de clubs et seront publiées sur le site web

## **4) Les finances de la commission**

### **Les finances de la commission sont suivies par Mme Carole PIERRE :**

L'indemnisation des commissaires est maintenue jusqu'à la fin de saison « route ». Afin d'effectuer le remboursement des commissaires, il est demandé à ceux et celles qui ont œuvré sur des courses de fournir une feuille d'émargement comportant : le nom, le n° de licence, la date, le lieu et le club organisateur au comité 62 qui le validera et effectuera le remboursement jusqu'à la course du 24 juin 2018.

Pour les courses organisées entre le 22 juillet & le 26 août 2018, les commissaires devront également fournir une feuille d'émargement comportant les informations demandées ci-dessus (feuille à remplir par les deux commissaires reconnues – voir ci-dessous), afin d'assurer la clôture de l'exercice comptable du comité 62 au 31 août 2018.

Pour la période du 2 septembre au 30 septembre 2018 les commissaires devront également fournir une feuille d'émergement comportant les informations demandées ci-dessus. Ces feuilles seront validées par le comité 62 et prises en compte par la Région Haut-de-France.

**Il est demandé à tous les clubs de se mettre en règle avant le 30 août 2018.**

5) **Les commissaires de course**

Deux commissaires sont actuellement reconnus par le CNAV et par le comité 62, et peuvent officier sur les courses. Il s'agit de :

Sandrine **BUQUET** & Mauricette **DUPAS**

Concernant Gaelle Royon et Ludivine Caulier, ayant souhaitées prendre du recul à des périodes plus ou moins récentes pour des raisons diverses, elles ne sont plus reconnues comme commissaires officiels et devront refaire leur demande auprès du comité 62 afin de réintégrer leur fonction. Elles devront également participer à la remise à niveau qui leur sera proposée le 15 septembre 2018 par la fédération (*voir ci-dessous*).

Pour toutes les autres personnes ayant officié sur des courses et étant mentionnées sur les feuilles de présence depuis le début de saison 2018, elles devront faire une demande au comité 62 et devront également participer à la remise à niveau ou à la formation le 15 septembre 2018 (*voir ci-dessous*).

Pour toutes les personnes mentionnées ci-dessus en dehors des deux commissaires officiels, elles pourront apporter leurs aides à l'organisation des courses sous la responsabilité de l'une ou des deux commissaires officiels. Elles n'auront aucune responsabilité en lien avec les classements.

6) **Formation des commissaires**

Il est décidé d'organiser :

Une formation et remise à niveau des commissaires des comités 59&62 le Samedi 15 Septembre de 10h00 à 17h00 dans un lieu et une salle à retenir par le comité 62 (maximum 10 personnes si plus une autre date sera envisagée).

Cette formation sera organisée par Jacques **Woiffard** en tant que responsable de la formation des commissaires au sein du CNAV.

Pourront participer à cette formation, toutes personnes en possession d'une licence adulte en cours de validité. Afin de participer, il est nécessaire de faire acte de candidature sur papier libre au comité 62 avant le 3 septembre 2018, avec nom, prénom, date de naissance, club, cette demande devra être validée par le président du club.

Les 2 commissaires reconnues par la commission transitoire Inter- Départementale de cyclisme 59/62, sont invités à cette formation.

Pour les personnes ayant suivies cette formation ou remise à niveau pourront officier dès le début de la saison de cyclo-cross et sur la route 2019.

#### 7) **Engagement des coureurs et site web**

Les coureurs devront continuer à s'enregistrer sur le site web de la collégiale 59/62 jusqu'à la fin de saison.

Toutes les informations concernant le règlement ou autres provenant de la commission transitoire devront apparaître uniquement sur le site web référencé pour cela. Il est précisé que tous les documents publiés sur le site devront recevoir l'approbation du comité 62.

#### 8) **Réunion des clubs affiliés**

Une réunion extraordinaire des clubs affiliés activités vélo des comités 59 & 62 sera organisée à la fin du moins d'octobre ou au début du mois de novembre par la commission transitoire et le comité 62 dans une salle & une date à préciser ultérieurement avec la participation des co-présidents de la région, du CNAV et du domaine 1.

Tous les clubs affiliés seront invités à cette réunion. Ils devront être représentés par le président ou une personne du club mandatée par le président. Une convocation sera envoyée un mois avant la date de la réunion.

Cette réunion aura notamment pour but d'identifier les responsables 59 et 62 de chaque activité au sein de la CRAV HdF. Elle aura également pour but de décider des modalités d'organisation des comités 59 et 62 pour faire le lien avec la CRAV HdF: réunion des clubs 59 et 62 (périodicité à définir), diffusion des informations et des décisions de la CRAV HdF etc.

#### 9) **Mise en place de la Commission Régionale de l'Activité Vélo Hauts-de-France**

Impulsée par les deux co-présidents des Hauts-de-France, la mise en place de cette commission a pour but de réunir tous les acteurs de l'activité Vélo des Hauts de France toutes spécialités Vélo confondus.

La CRAV sera composée d'une personne par spécialité Vélo Route, Cyclo-Cross, Cyclotourisme, École de Vélo & VTT de chaque comité (02/59/62/80/60). Les comités proposeront des candidats qui seront reconnus par le niveau Régional afin d'établir :

- Un calendrier toutes activités vélo
- Un règlement régional
- Un budget de fonctionnement

Les comités départementaux devront proposer des candidats d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Une première réunion est prévue dans le courant du mois de septembre pour lancer les bases de la CRAV (et notamment décider des règlements régionaux des différentes activités et du calendrier des premières compétitions).

A partir du 1 septembre 2018, les finances de la commission cycliste 59/62 seront gérées par le comité régional HDF (changement d'exercice financier). Toutes les demandes de financement devront être validées par le comité régional.

En ce qui concerne le comité départemental de l'Oise, qui est actuellement rattaché au comité régional d'Ile-de France, il devra choisir son comité régional de rattachement. Il ne pourra participer qu'à un seul championnat régional.

*Copie : région HDF, comites HDF, Tous les clubs HDF, D1, DFC, coordination du CNAV*